



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21092997

Déposé / Reçu le

26 JUL. 2021

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0696 658 156

Nom

(en entier) : PFIZER EUROPE MA EEIG

(en abrégé) :

Forme légale : Groupement européen d'intérêt économique

Adresse complète du siège : Boulevard de la Plaine 17

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire

Extrait de l'assemblée générale annuelle par décisions prises par écrit à l'unanimité des voix des membres
d.d. 19 mai 2021:

"Renouvellement du mandat du commissaire de la Société – Détermination de ses émoluments

L'assemblée générale prend acte du fait que le mandat du commissaire de la Société, à savoir KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège est établi Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem (Belgique), et représentée par Monsieur Olivier Declercq, réviseur d'entreprise (A02076), prend fin à l'issue de la présente assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège est établi Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem (Belgique), représentée par Monsieur Olivier Declercq, réviseur d'entreprise (A02076), et enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0419.122.548, en qualité de commissaire de la Société, pour un terme de trois (3) ans, soit pour les exercices sociaux se clôturant aux 30 novembre 2021, 2022 et 2023, de sorte que son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes annuels clôturés au 30 novembre 2023.

[...]

3.5 Délévation de pouvoirs spéciaux

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de donner mandat à Maître Erwin Simons, avocat, Maître Charlotte Peeters, avocate, Maître Sahra Benrabah, avocate, ou tout autre avocat du cabinet d'avocats DLA Piper UK LLP, dont les bureaux sont établis rue aux Laines 70 à 1000 Bruxelles, chacun d'eux pouvant agir seul et avec pouvoir de substitution, pour accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités de publication légale relatives aux résolutions adoptées lors de la présente assemblée générale et, en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur belge et la mise à jour de l'inscription de la Société au Registre des Personnes Morales de la Banque-Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tout document, en ce compris les formulaires I et II, accomplir toute démarche utile auprès du greffe du Tribunal de l'entreprise, des Guichets d'Entreprises et de la Banque-Carrefour des Entreprises, ainsi que de la Banque Nationale de Belgique, et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ou utile à cette fin."

Pour extrait conforme
Charlotte Peeters
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/08/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).